



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-0429
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Rezuvant XL
Numéro d'homologation : 34045
Principes actifs (p.a.) : 4,2 g/L d'halauxifène, 104,2 g/L de fluroxypyr, 50 g/L de pinoxadène
Numéro de document de l'ARLA : 3454889

Renseignements généraux

L'herbicide Rezuvant XL (n° d'enregistrement 34045; titulaire Corteva AgriScience Canada Company) est un herbicide en concentré émulsifiable qui contient 4,2 g/L d'halauxifène, 104,2 g/L de fluroxypyr et 50 g/L de pinoxadène, et est homologué pour la suppression en postlevée des graminées et des latifoliées annuelles dans le blé de printemps, le blé d'hiver et l'orge. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de la demande en question était d'ajouter l'ester 2,4-D (660 g m. a./L) comme produit d'association à l'étiquette de l'herbicide Rezuvant XL.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'ajout du mélange en cuve de l'herbicide Rezuvant XL et de l'herbicide d'ester 2,4-D offre aux producteurs une option supplémentaire de mélange en cuve pour supprimer les espèces de graminées et de latifoliées figurant sur l'étiquette, en post-levée dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

Le demandeur a présenté une justification scientifique et a cité des données d'essai déjà soumises à l'Agence à l'appui du mélange en cuve de l'herbicide Rezuvant XL et de l'herbicide d'ester 2,4-D. Le sommaire de la valeur a présenté de l'information détaillée provenant d'essais

en champ sur l'efficacité du produit et la tolérance des cultures menés en 2019, dans l'Ouest canadien. Les données d'essai et les justifications ont démontré que le mélange en cuve de l'herbicide Rezuvant XL et de l'herbicide d'ester 2,4-D LV donnerait lieu à des niveaux acceptables de suppression des espèces de graminées et de latifoliées figurant sur l'étiquette, sans entraîner un niveau inacceptable de dommages aux cultures figurant sur l'étiquette; il est donc justifié d'inclure ce mélange en cuve sur l'étiquette du produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a déterminé que les renseignements présentés sont suffisants pour appuyer l'inclusion du mélange en cuve de l'herbicide Rezuvant XL et de l'herbicide d'ester 2,4-D LV pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9